

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L. – D.U.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/484584
N/réf. : AVL/ah/BXL-4140/s.538
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Loi – Tronçon compris entre la place Schumann et l’avenue de la Joyeuse Entrée. Demande de permis d’urbanisme portant sur la plantation de 16 arbres dans des bacs en acier.

En réponse à votre courrier du 14 mai 2013 sous référence, réceptionné le 15 mai, nous vous communiquons les remarques formulées par notre Assemblée en séance du 5 juin 2013, concernant l’objet susmentionné.

La demande concerne le tronçon de la rue de la Loi qui relie le rond-point Schumann au site classé du parc du Cinquantenaire. Le projet vise à équiper la partie centrale de 16 bacs en acier corten de 2 m sur 3 m et de 60 cm de haut, comprenant des bouleaux multitroncs et des couvre-sol sous forme de graminées (Pennisetum). L’espace concerné est compris dans la zone de protection des Musées du Cinquantenaire (arrêté du 22/04/2004). Il prolonge l’axe central du parc et constitue l’avant plan des vues qui se dégagent sur le site classé depuis le rond-point.

Selon la CRMS, l’installation ne représente aucune plus-value pour l’espace public. Elle s’interroge sur la pertinence de l’essence d’arbres proposée, dont la masse végétale sera assez réduite, ainsi que sur le peu de chance de survie des sujets plantés dans une couche de terre d’à peine 55 cm. La demande ne comprend ni de notice explicative, ni la motivation du projet, et ne semble pas tenir compte du contexte patrimonial et urbanistique du tronçon concerné qui appartient pourtant à un des axes majeurs de Bruxelles, défini comme axe structurant par le PRAS.

Le projet n’étant pas à la hauteur des enjeux urbanistiques de ce lieu, il est fermement découragé par la Commission.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

Copie : AATL – DU : P. Fostiez, et par mail : B. Annegarn
AATL – DMS : P. Piéreuse, et par mail : S. Valcke, H. Lelièvre, L. Leirens, N. De Saeger